

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20141211-2014\_A241-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2014  
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A241**

**OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe des Transports Publics Urbains**

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESSE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_1\_09**

**CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Finances**

**Objet : Budget Primitif 2015 – Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe des Transports Publics Urbains**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture, la révision et la clôture d'autorisations de programme et de crédits de paiement du Budget Annexe des Transports Publics Urbains pour 2015.

**Exposé des motifs :**

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales prévoient que la section d'investissement d'un budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées.

Ces autorisations de programme constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles peuvent être révisées et, demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Il convient aujourd'hui de procéder à la révision de l'autorisation de programme du Pôle d'échanges KRYPTON d'Aix-en-Provence.

Pour rappel, cette autorisation de programme a été créée au Budget Général par le Conseil communautaire du 12 décembre 2008 pour un montant de 8 M€ TTC. Une première révision a été actée par le Conseil communautaire du 10 décembre 2010, par délibération n°2010\_A172, portant cette autorisation de programme à 24,1 M€ TTC.

Cette autorisation de programme a été transférée au Budget Annexe des Transports Publics Urbains lors du vote du Budget principal 2013, pour un montant HT de 17,475 M€.

Cependant, un écart dans la reprise du montant de l'opération lors de sa création au Budget Annexe, ainsi qu'une actualisation des prix des marchés d'études et de travaux intervenue depuis, rendent nécessaire de porter cette autorisation de programme à 20,602 M€ HT.

La révision de cette autorisation de programme se présente donc tel que :

Code	Libellé Opération	BP 2014	Variation 2015	TOTAL OPERATIONS	Financé au 31/12/13	CP 2014	CP 2015	Reste à financer
DI657AP	Extension du Pôle d'échanges Krypton	17,475 M€	3,127 M€	20,602 M€	372 878 €	4,878 M€	10 M€	5 351 122 €

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération n° 2012\_A192 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 relative à l'ouverture d'autorisations de programme ;

VU la délibération n° 2014\_A130 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 relative à l'ouverture et la modification d'autorisations de programme ;

VU l'avis de la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 13 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** la révision de l'autorisation de programme suivante :

Code	Libellé Opération	BP 2014	Variation 2015	<b>TOTAL OPERATIONS</b>	Financé au 31/12/13	CP 2014	<b>CP 2015</b>	Reste à financer
<b>DI657AP</b>	<b>Extension du Pôle d'échanges Krypton</b>	17,475 M€	3,127 M€	<b>20,602 M€</b>	372 878 €	4,878 M€	<b>10 M€</b>	5 351 122 €

**OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe des Transports Publics Urbains**

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



15 DEC. 2014